

**COMMUNE
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX
(Vendée)**

2026_03_30_02

**EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le trente mars,
le Conseil Municipal de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HENRIET Christian, Maire.

Étaient présents : Mesdames LEGER Marielle, CHOYEAU Françoise, RAVARD Alexandra, GUILLON Cathy,
REY Pascale, Messieurs GUIGNARD Florent, GRAULIER Laurent, HENRIET Christian, PHELIPEAU Grégoire,
GUILMINEAU Christian et GABORIAU Sébastien

Étaient excusés : Madame CHABIRAND Fanny, HAY Virginie, Messieurs BARDE Mickaël (pouvoir à Monsieur
HENRIET Christian), CHARNOLÉ David

Secrétaire de séance : Madame RAVARD Alexandra
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12 dont 1 pouvoir

Vote : 11 pour – Monsieur GRAULIER Laurent n'étant pas encore arrivé lors de cette délibération

OBJET : Délibération du résultat

Le conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le Compte Financier
Unique qui fait apparaître :

Reports :

Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 160 672.34 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 371 264.16 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'Investissement de : 54 287.04 €
Un solde d'exécution de la section de Fonctionnement de : 126 878.22 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'Investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de 82 530.00 €
En recettes pour un montant de : 59 971.56 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 128 943.74 €



Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal,

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 128 943.74 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 369 198.64 €

FAIT ET DELIBERE en mairie, les, jour, mois et an susdits

Le Maire,
Christian HENRIET

